



ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

Efficacité Indépendance Laïcité

n° 154 - Mars 2010

Bimestriel - Prix : 0,50 euros - CCP LIMOGES 0171550U02770



154

C.P.P.A.P.: 0908 S 06663

Responsable de publication : Henri Lalouette

Rédacteur/Chargé de communication : Claude Boé

Imprimé au siège du Snetaa

SOMMAIRE :

*p.1 : Edito

*p.2 : CAPA d'avancement d'échelon

*p.3 : Déclaration CAPA (Extraits)

*p.4 : La Vie syndicale académique du SNETAA

Choisir pour exister et faire vivre nos valeurs.

Ne nous y trompons pas l'année 2010 constitue un véritable tournant pour le SNETAA. Elle va décider de notre existence et de notre représentativité dans le cadre fixé par les accords de Bercy sur la représentativité syndicale. Notre académie doit participer activement aux choix qui seront fait et mandater ses représentants au congrès national pour soutenir ces choix. Ceux-ci ne seront évidemment pas neutres et conditionneront notre représentativité syndicale au plan national mais aussi académique. Notre congrès du 30 mars devra prolonger les débats que nous avons déjà eus de manière informelle depuis de nombreux mois. Notre choix devra cependant être guidé par nos valeurs : le maintien de notre indépendance syndicale qui doit nous conduire vers une structure en accord avec nos mandats de congrès nationaux ; l'affirmation de la laïcité ; le refus de l'apprentissage avant une première qualification, faute de quoi notre disparition est inévitable ; enfin l'affirmation d'une véritable spécificité de la voie professionnelle initiale publique et laïque.

Nous savons au SNETAA que notre fédération (e.i.L) s'est adressée dans cet esprit en juin 2009 aux autres Fédérations de l'Education Nationale.

Seule l'une d'entre elle a répondu, écrivant qu'elle partageait notre analyse et nos inquiétudes. Est-ce un hasard, mais elle ne fait pas partie des signataires de Bercy 2008 !

Ce n'est qu'à ces conditions que nous accepterons de nous associer à d'autres, pour continuer de défendre et promouvoir la voie professionnelle que nous considérons comme une voie de la réussite pour de nombreux élèves. Donnons-nous les moyens de cette ambition en effectuant le bon choix. Nous devons pour y parvenir, nous interroger sur les motivations des 6 signataires des accords de Bercy, pour qui l'élimination des petits syndicats représente à terme une manne financière supplémentaire et une occasion de faire taire les oppositions à la pensée unique, notamment lorsque que le SNETAA combat l'introduction massive de l'apprentissage dans l'Education Nationale.

Plus que jamais pour exister et faire vivre nos valeurs : ni syndicalisme d'accompagnement ni syndicalisme de refus, mais un syndicalisme revendicatif et responsable !

Henri Lalouette,
Secrétaire académique,
Angoulême, 1 mars 2010

Avancement d'échelon

La CAPA consacrée à l'avancement d'échelon s'est tenue le **Mardi 26 janvier 2010**. Vous trouverez ci-dessous le principe de cet avancement ainsi qu'un tableau statistique des notes et éléments ayant permis ces promotions.

Au cours de cette CAPA le SNETAA-eiL a fait une déclaration dont le texte intégral (voir page 3) est disponible sur notre site internet :

L'avancement d'échelon se fait comme prévu par le statut des PLP :

- Sont inscrits sur les listes chaque année les enseignants promouvables.
- 30% des promouvables sont promus au grand choix, en fonction de leur note globale
- 5/7 ème de la nouvelle liste avancent au choix
- Les autres avancent à l'ancienneté.

Les changements d'échelon vers les 5, 6, et 7ème échelons de la hors-classe se font statutairement par avancement direct pour tous sans choix.

CAPA des PLP du 26-01-2010 – Académie de Poitiers (statistiques portant sur le dernier promu de chaque échelon)				
	grand choix		choix	
échelon	Note globale	né(e) en	Note globale	né(e) en
4 à 5	70,2	06/80	///	///
5 à 6	75,5	07/77	73	11/75
6 à 7	79	06/76	77	01/75
7 à 8	82,5	12/66	79,6	06/72
8 à 9	86,5	02/68	83	06/70
9 à 10	91	05/61	88	05/61
10 à 11	93,5	08/59	90	05/57



*Rappelons que la CAPA est une instance consultative dans laquelle les élus du personnel veillent au respect des textes, de la justice et demandent la plus grande transparence... La décision finale appartient au Recteur.
Aussi le SNETAA, fidèle à sa conception du syndicalisme et se refusant à toute démarche clientéliste et démagogique, avertit les personnels, après la CAPA, de l'avis donné pour leur promotion ou leur non promotion à titre confidentiel et officieux.*

Extraits de la déclaration du SNETAA-eiL lors de la CAPA du 26 janvier 2010 :

Madame la Rectrice, Mesdames et messieurs les membres de cette commission

Je profite de cette intervention pour présenter tous mes vœux de bonne année, ainsi que ceux de toute l'équipe académique du SNETAA à tous les membres de cette commission et au-delà à tous les personnels du rectorat, toujours disponibles et à l'écoute, dans des conditions que nous savons souvent difficiles. Ils participent eux aussi à leur niveau à l'acte éducatif. Si 2009 a été une année rude pour la fonction publique et l'éducation nationale (lourd tribut lié au dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite) 2010 sera une année cruciale pour la défense des intérêts des salariés :

Défense des retraites et des pensions civiles - Loi sur la représentativité syndicale faisant suite aux accords de Bercy de 2008 et qui ont pour conséquence la mort du paritarisme - Nouveau dialogue social dans la fonction publique qui veut marginaliser les « petites organisations syndicales des fonctionnaires »

Je souhaite que 2010 soit aussi l'année de la victoire des salariés pour la défense de leurs droits. Elle n'aura lieu que dans l'action collective unitaire hors de toute action d'éparpillement qui essouffle les travailleurs dans leurs revendications.

Nous voici réuni pour un moment très attendu par la plupart de nos collègues qui espèrent, au travers d'une promotion d'échelon, voir reconnu leur travail au service des élèves, particulièrement depuis la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle. C'est bien l'objet de la capa de ce jour. Celle-ci a en effet nécessité des efforts conséquents pour repenser la formation et s'approprier les nouveaux programmes dans de nombreuses disciplines. Les nouvelles grilles horaires de baccalauréat professionnel ont aussi été l'occasion d'une remise à plat du fonctionnement en projet. A toutes ces étapes le Snetaa a su se montrer présent en accompagnant et en expliquant la rénovation, mais aussi en faisant valoir la spécificité de l'enseignement professionnel qui est au cœur de la rénovation souhaitée. Il a pour cela tout fait pour que les moyens promis par le ministère soit à la hauteur des ambitions annoncées de la rénovation, n'hésitant pas parfois à boycotter certaines réunions « protocole » au niveau ministériel, pour obtenir ce qui avait été promis. Ainsi les nombreuses réunions « protocole » qui ont eu lieu au niveau ministériel avec des déclinaisons par académie, ont-elles été l'occasion d'exiger la pleine application de la rénovation en déclinant tous ses aspects:

- mise en place d'un véritable parcours du niveau V au niveau III pour toutes les filières de métiers – avec la volonté affichée de ne laisser aucun élève de côté en proposant une offre significative de CAP, mais aussi de proposer de véritables perspectives pour les élèves de la voie professionnelle en offrant la poursuite d'étude en BTS et licence professionnelle (répondant ainsi à l'objectif européen de 50% d'une classe d'âge au niveau de la licence impossible à réaliser en ne prenant en compte que la voie générale), avec possibilité de passerelles permettant à chacun de trouver sa voie et d'aller aussi loin que possible à son rythme,

- application des nouvelles grilles horaires devant permettre la sauvegarde des postes de PLP en offrant un cadre novateur pour accueillir tous les publics (les élèves en difficulté mais aussi ceux pour qui la voie professionnelle est aussi une voie d'excellence)

- Modalité de passage du diplôme intermédiaire qu'est et demeure le BEP.

Calendrier de la rénovation : création des BTS en lycée professionnel, annoncé pour 2011

- Utilisation des heures d'accompagnement individualisées avec l'exigence d'intégrer l'essentiel de ces heures dans les emplois du temps des PLP.

- Reconnaissance financière du travail accompli par les enseignants avec la création d'une indemnité de CCF discutée au niveau national, l'augmentation de l'ISOE part modulable alignée sur la rémunération la plus élevée (celle de seconde).

- Questionnement et exigence pour que les moyens octroyés pour la rénovation de la voie professionnelle ne soient pas utilisés à d'autres fins. *Une partie conséquente des 128 ETP supplémentaires octroyés à l'académie de Poitiers doivent se retrouver dans la rénovation de la voie professionnelle. Les 650 élèves supplémentaires accueillis en LP à la rentrée 2010 doivent pouvoir trouver des conditions de travail dignes, dans des classes non regroupées en enseignement général et suffisamment pourvues en moyens matériels et en postes budgétaires. Le SNETAA sera vigilant sur les éventuels disfonctionnements et fera connaître son opinion à tous les niveaux.*

Accueil de tous les élèves issus des BEP 2 ans qui le demanderont en bac professionnel. Les capacités d'accueil doivent être adaptées et ne laisser personne de côté.

Pour le SNETAA la rénovation de la voie professionnelle doit permettre en accueillant 30% des élèves orientés en fin de 3° d'offrir, à tous ceux qui en font le choix, les moyens de la réussite, dans une voie à égale dignité avec les voies générale et technologique, au sein d'un système d'éducation publique et laïque. 100% des élèves doivent obtenir au moins une qualification de niveau V.

Mais pour autant accepter de discuter ne signifie pas pour le SNETAA approuver toutes les décisions gouvernementales. Il tient à dénoncer ici la diminution du nombre de fonctionnaires dans l'Education nationale et le recours massif, particulièrement en LP à des non titulaires, *de plus en plus difficiles à recruter d'ailleurs* (1644 postes au concours cette année alors qu'il y a plus de 9000 non titulaires en LP-SEGPA et EREA). Ainsi les remplacements sont très difficilement assurés. Les élèves de nos LP déjà fragilisés pour beaucoup sont ainsi les premiers à en payer le prix. Depuis 7 ans, il n'y a plus de possibilités d'accès à la titularisation dans le corps des PLP dans des dizaines de disciplines (en particuliers dans les « petites disciplines » professionnelles) où n'existeront bientôt plus que des contractuels « économiques » !

C'est l'apologie de la précarité, sans formation des enseignants recrutés, qui s'est installée dans l'enseignement professionnel où il y a le plus de non titulaires!

Evidemment, le SNETAA-eiL conteste et combat cette pratique gouvernementale.

Le SNETAA-eiL revendique la titularisation des contractuels employés, nombre d'entre eux le sont de longue date, beaucoup sont en CDI et ont plus de 6 ans d'ancienneté en continu ! Les concours, la VAE et les examens professionnels le permettent et nous le demandons. Le SNETAA-eiL s'est adressé fortement au Ministre pour avancer dans cette perspective.

Pour terminer je tiens une nouvelle fois à remercier les services pour la qualité des échanges et leur disponibilité. Merci aussi à ceux qui ont porté leur suffrage sur les listes des syndicats de la fédération EIL lors des dernières élections au CTPS.

La Vie syndicale académique du SNETAA

Réunions retraités et « retraitables »

Le **Mercredi 17 mars** une réunion «préparer sa retraite » se tiendra au **LP le Verger (86)**. Tous les collègues, proches de la retraite ou intéressés par ce sujet sont invités à y participer à partir de 14h30.

Le matin Jacques CRETEL, chargé de ce secteur au secrétariat national du SNETAA sera présent avec les retraités actuels pour débattre de leurs revendications cette journée.

Le repas de midi, (réservations par Yves Henri Saulnier), sera pris en commun avec des membres du secrétariat académique.

Contact : michel.guiberteau@wanadoo.fr

Aux collègues enseignants non titulaires,

Pensez à remplir vos dossiers de renouvellement aux fonctions de professeur contractuel sur le site de l'académie de Poitiers « LILMAC » et faites-moi parvenir vos futurs vœux afin qu'ils soient défendus par le SNETAA le jour des affectations et que vous soyez informés des résultats.

Quelques dates importantes :

L'ouverture de LILMAC (inscription des vœux pour la prochaine rentrée 2010) a lieu du 24 février au 2 avril 2010.

Du 19 avril au 17 mai calcul des barèmes par la DPE des maitres auxiliaires et des non titulaires.

Le 17 mai, envoi en AR des vœux barémés par la DPE.

Le 7 juin, retour par les établissements des vœux barémés.

Le 11 juin, CCP enseignants non titulaires pour l'avancement, la notation, le passage en CDI et les fins de fonction.

La commission (Groupe de Travail) pour les affectations des non titulaires de la rentrée 2010 se tiendra au rectorat de Poitiers le **9 juillet 2010 à 9 heures (en attente de confirmation)**.

Pour les personnes non affectées à la première session des affectations, une seconde session en Groupe de Travail se tiendra toujours au rectorat de Poitiers le **25 aout 2010 à 9 heures**.

Pierre-Guillaume Texier

Elu du SNETAA à la Commission Consultative Paritaire des Contractuels de l'Académie de Poitiers pierre-guillaum.Texier@ac-poitiers.fr

A.I.S. / A.S.H.

Le 21 janvier 2010 s'est tenue à l'EREA Anne Franck de **Mignaloux une réunion « AIS »**

Des collègues exerçant en SEGPA et en EREA des 4 départements ont pu débattre des problèmes spécifiques à ce secteur avec des membres de l'équipe académique et préparer les futurs congrès académiques et national du SNETAA.

Contacts :

Romuald Carry romuald.carry@wanadoo.fr

Thierry Gregor thierry.gregor@wanadoo.fr

Congrès Académique et Congrès National

Le Congrès National se déroulera dans l'académie de Nancy-Metz du 17 au 23 mai 2010. Il sera précédé des congrès académiques dont celui de notre académie prévu le mardi 30 mars à Poitiers.

Collègues en difficultés :

Vous avez déposé une demande pour les mouvements Inter et Intra relevant d'un dossier Médical ou Social, vous êtes stagiaires MDPH (Travailleur Handicapé), vous êtes concerné par une demande de réadaptation ou réemploi, ou bien par une décision relevant des comités médicaux départementaux ou académique, ou bien encore vous êtes confrontés à des difficultés au travail (harcèlement, ...):

Contactez au SNETAA de l'académie :

Sophie Texier 05 49 03 23 41

Ludovic Athenour 06 62 62 22 55

Notation Administrative

La CAPA du 26 mai 2010 examinera les notes administratives des PLP.

La proposition de note de votre chef d'établissement vous aura été communiquée en mars 2010, ainsi que l'appréciation correspondante.

Votre signature signifie simplement que vous en prenez connaissance... et vous avez la possibilité de contester note et appréciation en écrivant au Recteur (courrier adressé à la DPE 2).

Les contestations sont examinées lors de la CAPA et il convient donc d'alerter auparavant le Secrétariat Académique du SNETAA afin que vos élus puissent défendre votre demande et vous informer des suites qui y seraient données.

Cette note administrative est un des deux éléments (avec la note pédagogique) qui serviront de base pour la CAPA d'avancement d'échelon qui se tient généralement en début d'année civile.

Ces notes sont aussi un élément du barème d'accès à la hors-classe.

Les notes administratives doivent en principe se situer dans des fourchettes, suivant l'échelon, dont vous pouvez trouver le tableau sur notre site internet académique.

Claude Boé (ancien secrétaire académique)